

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 10 novembre 2022 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, JOUIN Nicolas, ROCHIGNEUX Didier, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude.

Absents excusés : GARIN Maximilien donne pouvoir à O. MOLLE, SEFERIAN Sandrine donne pouvoir à R. COHAS, DELHOMME Baptiste donne pouvoir à T. GOUBY.

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : ROCHIGNEUX Didier.

Objet : *Décision modificative n° 6 Budget général*

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits liés à l'achat d'une bande de terrain situé à Say dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du hameau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2022:

Section d'investissement

Dépense
cpte 21568 - 2 500 €
Dépense
cpte 2111 + 2 500 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 10 novembre 2022

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Didier ROCHIGNEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20221110-2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Publication : 17/11/2022